



Est possible d'etablir un inventaire légal?

Par **claudes_old**, le **16/07/2007** à **23:13**

je cohabite avec une personne qui est susceptible d'etre saisie par des huissiers de justice. tout ce qui est dans l'appartement m'appartient mais je n'ai pas de factures. c'est urgent. Que dois-je faire?? merci

Par **Jurigaby**, le **17/07/2007** à **01:13**

Bonjour.

Vous ne pouvez pas faire grand chose si ce n'est chercher par tous moyens les preuves que tel ou tel objet vous appartient.

Quant à l'inventaire légal, c'est l'huissier en personne, chargé de la saisie, qui devra l'établir.